

13/03/2026	Conditions
BRUCELLOSE	Bovin de plus de 24 mois ET durée transport supérieure à 6 jours : sérologie individuelle OBLIGATOIRE (EAT)
TUBERCULOSE	<p>Bovin issu d'un département en prophylaxie annuelle ou bisannuelle ou à risque Tuberculose(#) et si le dernier test réalisé date de plus de 4 mois avant la vente : test RECOMMANDE par GDS Bretagne</p> <p>(#) Liste des départements en prophylaxie annuelle ou biannuelle ou à risque TUBERCULOSE : 08 Ardennes, 09 Ariège, 14 Calvados, 16 Charente, 17 Charente Maritime, 19 Corrèze, 2A Corse du Sud, 2B Haute Corse, 21 Côtes d'Or, 24 Dordogne, 27 Eure, 31 Haute-Garonne, 32 Gers, 33 Gironde, 40 Landes, 46 Lot, 47 Lot et Garonne, 61 Orne, 64 Pyrénées Atlantique, 66 Hautes-Pyrénées, 82 Tarn et Garonne, 87 Haute-Vienne</p> <p>Bovin issu d'un cheptel classé à risque : test OBLIGATOIRE</p>
BESNOITIOSE	Bovin en provenance d'un département hors BZH
IBR	<p>1) Dérogation IBR recevable (pas d'analyse) si :</p> <ul style="list-style-type: none"> - bovin issu d'un cheptel breton INDEMNÉ IBR ET transport ≤ à 6 jours par transporteur habilité ou - bovin issu d'un cheptel INDEMNÉ IBR ET transporté sans rupture de charge ni mélange avec des bovins d'un autre cheptel <p>2) Bovin issu d'un cheptel INDEMNÉ IBR mais dérogation IBR non recevable : sérologie individuelle OBLIGATOIRE entre 15 et 30 jours après introduction chez l'acheteur</p>
VARRON	Attestation de traitement varron requise si ASDA sans mention "cheptel assaini en varron" ou "cheptel indemne de varron"
BVD	<p>PCR OBLIGATOIRE si le bovin n'a pas l'appellation "BVD Bovin non IPI"* :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PCR de mélange pour le(s) bovin(s) de plus de 3 mois - PCR individuelle pour le(s) bovin(s) de moins de 3 mois <p>Si mâle DESTINE A LA REPRODUCTION (âgé de plus de 6 mois) ou femelle gestante depuis plus de 6 mois : sérologie RECOMMANDEE (en plus de l'appellation "BVD Bovin non IPI") **</p> <p>Si veau issu de femelle gestante au moment de l'introduction : PCR (prélèvement sanguin ou cartilage auriculaire avec bouton TST) sauf si cette femelle est connue séronégative à plus de 6 mois de gestation **</p>
PARATUBERCULOSE	<p>Bovin de moins de 12 mois : sérologie Elisa individuelle sur sang <u>sur la mère</u> RECOMMANDEE**</p> <p>Femelle avant premier vêlage ou mâle destiné à la reproduction de plus de 12 mois d'âge : PCR sur bouse RECOMMANDEE*</p> <p>Femelle ayant vêlé au moins une fois : sérologie Elisa individuelle sur sang RECOMMANDEE*</p>
NEOSPOROSE	Femelle* (quel que soit l'âge) ou mâle DESTINE A LA REPRODUCTION** (âgé de plus de 6 mois) : sérologie Individuelle RECOMMANDEE

Les analyses recommandées en BVD, Paratuberculose et Néosporose doivent prioritairement être réalisées chez le vendeur. Si impossibilité, les analyses recommandées peuvent être réalisées à l'introduction lors de la période d'isolement. Les analyses réalisées avant la vente sont remboursées à 100% par GDS Bretagne. Les analyses réalisées à l'introduction sont remboursées à 50% si les bovins achetés proviennent d'un cheptel breton et à 100% s'ils proviennent d'un cheptel non breton.

* : GDS Bretagne effectue automatiquement le remboursement à l'éleveur adhérent si analyses réalisées dans les 60 jours précédant la vente du bovin. Dans les 30 jours suivant l'achat. Les analyses sont réalisées dans un laboratoire breton (sur présentation de justificatif si laboratoire hors Bretagne).

** : GDS Bretagne rembourse l'éleveur adhérent sur justificatif si analyses réalisées dans les 60 jours précédant la vente du bovin. Dans les 30 jours suivant l'achat.